

Le budget 2008 est adopté sans hausse des taux

Extraits du compte-rendu de la séance du 3 avril

Compte de gestion du receveur municipal. Budget principal de la Commune et budgets annexes. Exercice 2007.

Document de contrôle comptable, le compte de gestion retrace au jour le jour les encaissements et les paiements effectués au cours de l'exercice écoulé. Il est établi par le comptable de la commune et transmis au maire pour être soumis au vote du Conseil Municipal.

Le compte de gestion de Monsieur le receveur municipal reprend fidèlement les écritures de la commune.

VOTE : POUR 37

Compte Administratif Commune. Exercice 2007.

(voir article page 10)

VOTE : POUR 37

Compte Administratif Assainissement. Exercice 2007.

VOTE : POUR 37

Budget Primitif Commune. Exercice 2008.

(Voir article page 10)

VOTE : POUR 36

Vote des taux communaux d'imposition (les 4 taxes : taxe d'habitation, taxe foncière, taxe foncière non bâtie et taxe professionnelle).

(Voir article page 10)

UNANIMITÉ

Vote du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Considérant le taux 2007 de 6,75 %, l'augmentation du marché de collecte et de transport, l'absence de notification des bases et enfin les taux 2007 d'autres villes du secteur, il est proposé de maintenir le taux de 6,75 % pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères en 2008.

UNANIMITÉ

Attribution de subventions aux associations locales.

Les subventions aux associations sont proposées :

Associations sportives 326 000 €
Autres associations 959 983 €
Dont : ANJCL 240 000 €
Amicale du Personnel 129 000 €
Neuilly Solidarité 350 000 €

Caisse des Ecoles 121 000 €
C.C.A.S. 961 000 €
Soit un total de 2 246 983 €
VOTE : POUR 37

Budget Primitif Assainissement. Exercice 2008.

UNANIMITÉ

Demande de subvention au Conseil Général pour les travaux à réaliser à la patinoire.

La patinoire municipale conçue et construite dans les années 1970 est située dans le quartier des Fauvettes, avenue Léon Blum. Actuellement, son entrée se trouve à l'arrière du bâtiment. La municipalité souhaite transférer l'entrée de la patinoire sur la place Mendès France. Ce transfert permettra la création d'un vestiaire à la place de l'entrée actuelle accessible au public et/ou aux clubs sportifs utilisateurs de cet équipement public.

En même temps, il serait souhaitable de recouvrir les escaliers extérieurs de la patinoire par des édicules afin de les protéger de toute dégradation et de tout détritus.

Pendant les travaux d'étanchéité de la toiture, et dans un esprit de sécurité, une expertise de la charpente a été réalisée et a fait apparaître de nombreux désordres liés au vieillissement et aux intempéries.

Enfin, il s'avère que le flocage du plafond et des poteaux du parking, situé sous la patinoire, contient de l'amiante.

Les coûts prévisionnels de ces travaux pour la patinoire municipale sont de 870 100 € HT. Aussi, il est proposé de solliciter du Conseil Général une aide financière de 174 020 € correspondant à 20 % du total des coûts prévisionnels.

UNANIMITÉ

Autorisation de dépôt de permis de construire pour la salle des fêtes de l'Avenir.

Compte-tenu du type d'intervention envisagé sur les bâtiments existants : modification du volume par adjonction d'un bâtiment modulaire de 19,70 m² et percement d'une ouverture sur le mur existant, il s'avère nécessaire de déposer une demande de permis de construire.

UNANIMITÉ

Convention de financement pour le Programme de Réussite Educative.

UNANIMITÉ

Tarifs du conservatoire municipal de danse et de musique.

UNANIMITÉ

Représentation du Conseil Municipal aux conseils d'écoles, aux conseils d'administration des collèges et du lycée Cugnot.

UNANIMITÉ

Convention d'aide au financement du permis de conduire.

Le 15 novembre 2007 le Conseil Municipal autorisait la signature avec l'Etat de quatre conventions d'attribution de subventions dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance.

La subvention perçue par la commune au titre de l'aide au financement du permis de conduire des jeunes s'élève à 20 000 euros. Cela permettra à la commune de proposer une aide financière à des jeunes adultes nocéens, inscrits dans un parcours de professionnalisation ou d'accès à l'emploi, pour l'obtention du permis de conduire (voiture/scooter/poids lourds).

Le montant de cette aide sera calculé en fonction des revenus du bénéficiaire et pourra donc varier selon les personnes. Elle sera versée directement à l'auto-école des Fauvettes, qui accompagnera les bénéficiaires dans l'obtention d'un permis, après le paiement d'un premier acompte par le candidat.

UNANIMITÉ

Indemnité représentative de logement des instituteurs.

UNANIMITÉ

Le conseil compte 39 élus. 39 étaient présents ou représentés.

Les annonces concernant les marchés publics locaux en cours sont publiées sur le site Internet de la mairie et sur le panneau d'affichage à l'entrée de la mairie.